

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront plus avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Mgr Gravel, évêque de Nicolet, reçu en audience privée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII.—La colonisation au Lac St-Jean.—Réunion de la Commission agricole de la Province de Québec; les journaux de Québec annoncent que le Gouvernement a l'intention de louer la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne.—Délibérations du Conseil d'agriculture à ses séances du 28 et du 24 novembre courant.

*Causerie Agricole* : Culture du blé-d'Inde.—Espèces et variétés.—Climat et sol qui conviennent à cette culture.

*Sujets divers* : Conférence de M. le Dr C. S. Coulombe, sur les soins à donner aux vaches laitières.—Les pommes de terre séchées.

*Bibliographie* : Histoire de la "Paroisse de Charlesbourg," par M. l'abbé Charles Trudelle.

*Choses et autres* : Fabrications des beurres industriels aux Etats-Unis et en France.—"Eclair Musical" donné gratuitement par MM. Lavigne et Lajoie, marchands de musique à Montréal; "La fête bachique", nouveau morceau de musique en vente chez MM. Lavigne et Lajoie.

*Recettes* : Remède contre les engelures.—Crevasses aux mains et aux pieds.

## REVUE DE LA SEMAINE

Mgr Gravel, évêque de Nicolet, reçu en audience par Notre Saint Père Léon XIII.—Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* : "Mardi, le 8 novembre, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, au Canada, a été reçu par le Saint-Père en audience privée, Sa Grandeur a présenté à Sa Sainteté, au nom des archevêques et évêques du Canada, une belle adresse latine, remplie des plus vifs sentiments de respect et de dévouement envers l'auguste personne du Souverain-Pontife.

"Sa Grandeur a également offert au Saint-Père, au nom des professeurs et élèves du séminaire de Nicolet, un magnifique volume in-4-to, admirablement travaillé, contenant les discours et compositions des élèves de ce séminaire pour célébrer dans une séance académique, le jubilé sacerdotal de Léon XIII, ainsi que les morceaux de chant et de musique qui y ont été exécutés.

"Le digne et éminent évêque a de plus présenté l'expression du plus profond attachement de son peuple au Vicaire de Jésus-Christ et a offert un don pour le Denier de Saint-Pierre."

*La colonisation au Lac St-Jean*.—L'Electeur informe que le mouvement de colonisation vers le Lac St Jean prend une extension qui augure bien pour l'avenir de cette partie de la Province. Grand nombre de cultivateurs de nos anciennes paroisses, encouragés par la fertilité du sol de cette région et les avantages qu'offre le chemin de fer qui y pénètre, achètent de vastes étendues de terrains et vont s'y établir en groupe de plusieurs familles.

C'est ainsi que nous apprenons que les délégués envoyés au Lac St Jean par la paroisse de St Prosper, sont revenus enchantés de leur voyage et ont acheté huit cents arpents de terre dans le canton de Normandin, pour aller s'établir là avec leurs familles. Ils ont aussi choisi plusieurs autres terrains adjacents, à la demande de près de cent personnes de la paroisse qui ont l'intention de se fixer au Lac St Jean au printemps prochain.

Des cultivateurs de St Raymond doivent aller en semble former une colonie à Pérignon, au nord du Lac St Jean. Le seul inconvénient qui pourrait entraver la colonisation dans cette dernière localité, est la difficulté de communications; mais il paraît que la compagnie du chemin du Lac St Jean mettra un bateau à vapeur sur le lac, afin de communiquer avec la rivière Pérignon.

Dans d'autres paroisses, on dit que bon nombre de jeunes gens se proposent d'abandonner leurs foyers pour s'en aller au Lac St Jean avec leurs jeunes colonies, suivant l'expression du Rév. Père Lacasse.

*La Commission agricole de la Province de Québec*.—Les journaux de Québec ont annoncé, il y a quelques jours, qu'un sous-comité des membres de cette commission a été nommé durant les fêtes données à l'occasion de la Conférence Provinciale, pour préparer le rapport de la commission agricole; il se compose de

M. Bernatchez qui en est le président, et de MM. Sylvestre, Pilon, St-Hilaire et Baldwin. Lorsque la Commission s'est réunie pour la dernière fois, le président a fait connaître la nomination de ce sous comité, dont certains membres n'avaient pas eu connaissance jusqu'alors.

C'est en définitive M. J. Chrysostôme Langelier qui est chargé de rédiger le rapport de la Commission. On s'attend à des suggestions importantes.

Cette Commission a dû se réunir de nouveau mardi dernier, à Québec.

Les journaux de Québec ont annoncé qu'il était question de louer la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne. Nous savons que depuis quelque temps M. le directeur de l'école d'agriculture de Ste-Anne est en communication avec M. le Président de la Commission et qu'il n'a pas tant été question de louer la ferme-modèle que de la vendre au Gouvernement Provincial qui en aurait le contrôle absolu.

Nous ne saurions trop approuver ce projet. Toujours nous avons été en faveur des écoles d'agriculture; mais toujours aussi nous avons demandé qu'elles fussent mises sur un meilleur pied. L'école d'agriculture de Ste Anne a sans doute donné jusqu'ici de très heureux résultats, mais n'est-il pas vrai que l'on pourrait augmenter son action bienfaisante, en lui accordant plus d'encouragement? Nous sommes convaincu que le Gouvernement fera un grand pas dans la voie du progrès, en achetant la magnifique ferme-modèle de Ste Anne. Il n'y a pas de doute que cette mesure donnerait à l'école d'agriculture un essor inconnu jusqu'ici et en ferait une institution qui ne laisserait rien à désirer.

Cette Commission étant de la plus haute importance au point de vue des intérêts agricoles, le rapport de cette Commission doit sans doute être attendu avec la plus grande anxiété par nos populations rurales et tous ceux qui sont vivement intéressés au progrès agricole.

*Conseil d'agriculture de la Province de Québec.* — La réunion du conseil d'agriculture de la province de Québec a eu lieu mercredi dernier, 23 courant, aux édifices du parlement à Québec.

Voici les noms des membres qui étaient présents: Honorables E. Dionne, L. Archambault, J. J. Ross, et MM. S. N. Blackwood, J. M. Browning, A. Cassavant, E. Casgrain, A. Guibault, S. Lesage, E. J. DeBlois, Chs Gibb, G. Ouimet, J. G. A. Marsan, L. H. Massue, Col. W. Rhodes, I. Tarte.

Présidence de M. L. H. Massue.

Le secrétaire fait la lecture du procès verbal de la dernière assemblée, lequel est approuvé.

L'Hon. G. Ouimet, secondé par M. Blackwood, fait motion:

Que M. L. H. Massue soit réélu président de ce conseil pour la présente année. (Adopté.)

L'Hon. G. Ouimet, secondé par M. Browning, fait motion:

Que le Col. W. Rhodes soit élu vice-président de ce conseil pour la présente année. (Adopté.)

On procède ensuite à l'élection des officiers des différents comités qui donne le résultat suivant:

#### COMITÉ D'HORTICULTURE.

M. Chs Gibb, président; M. I. Tarte, Col. W. Rhodes, M. E. Casgrain.

#### COMITÉ EXÉCUTIF.

Hon. L. Archambault, président, MM. L. H. Massue, J. Marsan, A. Cassavant, Hon. G. H. Joly, M. S. Lesage.

#### COMITÉ DE LA VISITE DES ÉCOLES.

Hon. G. Ouimet, président; MM. S. N. Blackwood, I. Tarte; E. Casgrain, A. Cassavant, S. Lesage.

Vient ensuite la lecture du rapport du comité chargé de s'occuper de la question d'un Haras National.

Ce rapport conclut comme suit:

M. Browning, secondé par M. Cassavant, fait motion: 1o. Que ce conseil approuve les conclusions du rapport du comité spécial chargé de faire rapport sur l'opportunité d'établir un haras dans cette province, et sur les conditions d'établissement de cette institution; 2o. Que ce conseil croit devoir prier le gouvernement de prendre cette importante question sous sa sérieuse considération et de vouloir bien recommander l'appropriation de telle somme qu'il jugera nécessaire pour assurer l'établissement d'un Haras provincial; 3o. Qu'un comité spécial composé du comité déjà nommé et de MM. Rhodes et Lesage soit chargé de présenter cette résolution à l'honorable premier-ministre, et de faire valoir auprès de lui les raisons qui militent en faveur de cette proposition.

Ce rapport étant adopté, M. le secrétaire du comité de la visite des écoles donne lecture de son rapport, puis le conseil s'ajourne jusqu'à 2 hrs p. m.

#### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Présents: les mêmes membres qui assistaient à la séance du matin.

Le secrétaire du conseil soumet alors les documents ayant rapport aux difficultés survenues dans la société d'agriculture du comté de St Maurice et en fait lecture.

M. Michel Bourassa et un des directeurs de cette société sont introduits et donnent au Conseil des explications sur les difficultés survenues dans cette société, puis après discussion, M. Browning, secondé par M. Cassavant, fait motion: Que le secrétaire du Conseil de l'Agriculture soit autorisé à payer l'octroi à la Société d'Agriculture de St Maurice pour la présente année, en lui faisant bien comprendre par là, que le Conseil ne désire pas établir un précédent, et qu'à l'avenir cette société devra se conformer strictement aux instructions du conseil sous peine de perdre son octroi. (Adopté.)

M. J. A. Marsan, secondé par M. J. I. Tarte, fait motion: Que le Président du Conseil soit autorisé à ne payer les octrois aux sociétés d'agriculture pour achat d'animaux reproducteurs, qu'à la condition que les dites sociétés produisent un certificat de généalogie accompagné d'un certificat d'approbation des médecins officiels du Conseil, MM. F. McEachrane et Couture. (Adopté.)

M. Browning, secondé par l'Hon. G. Ouimet, fait motion: Que pour la gouverne des membres du Conseil d'Agriculture, le secrétaire reçoive instruction de préparer et de faire imprimer copie de toute règle ou de tout règlement passé par ce Conseil actuellement en force, et ayant rapport soit à ce conseil, soit aux sociétés d'agriculture et d'horticulture de cette province; qu'un index complet des procédés de ce conseil depuis son organisation soit également préparé,

qu'il est très important que ces règles et règlements soient imprimés et circulés parmi les membres de ce conseil, sous le plus bref délai possible, et qu'en conséquence le secrétaire soit autorisé de se procurer toute l'assistance nécessaire pour assurer une prompte distribution des dits documents. Qu'aussitôt que ces documents seront préparés, le comité exécutif soit invité à les examiner, leur donner sa plus sérieuse considération et en faire rapport au conseil aussitôt que possible. (Adopté.)

Le reste de la séance est occupé à la lecture des rapports des directeurs des écoles d'agriculture de Ste Anne, de l'Assomption et de Richmond pour l'année écoulée, et le conseil s'ajourne à demain, 24 novembre à 9 heures a. m.

JEUDI, 24 NOVEMBRE.

A 9 heures du matin, les membres entrent en séance et le président du comité des sociétés d'horticulture donne lecture de son rapport exposant le progrès fait par ces sociétés et démontrant la somme de bien qu'elles ont faites depuis leur création pour l'avancement de la culture des fruits dans cette province.

La lecture étant faite, l'Hon. M. Ouimet fait l'éloge de ces sociétés. Lors de son séjour à Londres, dit-il, pendant la dernière exposition intercoloniale, les fruits venant du Canada éclipsaient de beaucoup ceux des autres colonies tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité. L'hon. monsieur a ajouté : Cette superbe collection, en commandant l'admiration universelle de tous les connaisseurs, avait contribué à jeter beaucoup d'éclat sur le Canada déjà si avantageusement connu sous d'autres rapports. Il termina ses remarques en disant qu'il était certain que nos cultivateurs de fruits trouveraient en Angle terre et dans d'autres pays d'Europe un placement aussi certain qu'avantageux.

Le principal du collège vétérinaire de Montréal donne ensuite lecture de son rapport.

L'Hon. G. Ouimet, secondé par S. N. Blackwood, fait motion : Que le rapport du principal du collège vétérinaire de Montréal soit reçu, et que le Conseil d'Agriculture recommande que le montant de l'allocation de collège soit égale à la somme accordée à l'école vétérinaire de Québec, ces deux écoles ayant également les sympathies de ce conseil.

Le secrétaire du conseil donne lecture d'une lettre du Révd M. Marcoux et de M. Daubigny, directeur et principal d'une école vétérinaire française affiliée à l'Université Laval, demandant à être mise sur un pied d'égalité avec les deux autres écoles et spécialement sous le patronage du Conseil d'Agriculture.

L'Hon. J. J. Ross, secondé par l'Hon. E. Dionne, fait motion : Que cette demande soit référée à un comité spécial chargé d'étudier la question et que ce comité soit composé de MM. Massue, Archambault, Ouimet, Tarte, Lessage et du moteur.

Cette motion étant mise aux voix est adoptée.

Après lecture de deux pétitions, l'une de la société d'horticulture d'Abotsford, demandant d'être exemptée de concours afin d'acheter des arbres fruitiers, l'autre de la société d'agriculture No. 2 du comté de Charlevoix, demandant la permission de garder l'octroi du Gouvernement qu'elle n'a pu employer cette année pour une autre année ;

M Browning informe le Conseil d'agriculture que c'est l'intention de la Société d'horticulture de Montréal de tenir une grande convention dans la ville de Québec, à laquelle seront invités à prendre part tous ceux qui s'intéressent à la culture des fruits dans cette province.

Il est alors résolu de demander au Gouvernement une somme de \$200 pour subvenir aux frais de voyage des membres de cette société qui sont éloignés.

Sur l'invitation du Conseil d'agriculture, M. F. Lyster, président de l'école d'agriculture de Richmond, donne certaines explications au sujet des améliorations faites à cette école, du cours d'études qui y est suivi et sur l'administration générale.

*Résolu* : " Que le Gouvernement soit prié d'ajouter la somme de \$1,400 à l'allocation annuelle du Conseil d'agriculture pour lui permettre de faire face aux allocations payables aux écoles d'agriculture. "

L'Hon G. Ouimet, secondé par M. Cassavant fait motion : " Que la culture des fermes agrégées aux écoles d'agriculture devrait être faite au point de vue de l'enseignement agricole, et que le professeur géant devrait avoir toute la latitude nécessaire pour diriger les travaux dans ce sens. "

Le Conseil adopte cette motion et s'ajourne ensuite.

## CAUSERIE AGRICOLE

### CULTURE DU BLÉ-D'INDE

Le blé-d'Inde ou maïs, originaire de l'Amérique méridionale, est une plante qui est cultivée aujourd'hui dans la plus grande partie de l'univers, à raison de sa fécondité et de l'excellence de la nourriture qu'elle fournit aux hommes et aux animaux.

C'est vers le commencement du seizième siècle que le blé d'Inde a été apporté en Europe, et aujourd'hui on l'y trouve cultivé partout où la chaleur du climat le permet. Dans beaucoup de lieux, il a fait abandonner la culture du blé; mais il lui faut un sol profond, des engrais abondants, des labours fréquents; de sorte qu'il ne peut pas être cultivé partout et que sa manipulation est coûteuse, aussi il ne peut être partout l'objet d'une grande culture, quoique des cantons entiers en soient complètement couverts.

C'est à l'estimable et savant Parmentier, auquel nous devons de cultiver la pomme de terre, qu'on doit le premier-écrit régulier qui ait été publié sur la culture du blé-d'Inde.

On fait avec le blé d'Inde, des petits pains, des galettes et des soupes très estimés. Les chevaux et surtout les volailles, le mangent avec avidité. La paille peut servir de litière, car elle est très spongieuse; elle absorbe très bien les liquides. Il peut être utilisé à l'état vert comme fourrage à donner aux animaux, soit pendant les sécheresses de l'été où les pâturages laissent à désirer, soit à la confection des silos, pour servir à alimenter les animaux pendant l'hiver.

*Espèces et variétés de blé-d'Inde.*—On connaît plusieurs espèces de blé-d'Inde, mais la seule espèce dont on doit s'occuper ici est le *blé-d'Inde commun* ou *blé de Turquie*. Cette espèce a produit plusieurs variétés.

Voici celles que nous cultivons généralement :

1o. Le *blé d'Inde d'été* atteint la hauteur de 3½ pieds et la durée ordinaire de sa végétation est de quatre mois.

20. Le *blé-d'Inde quarantain* mûrit en quatre vingts jours dans les circonstances les plus favorables à sa culture, et dans les circonstances ordinaires il mûrit en trois mois; il atteint une hauteur de 2½ pieds environ.

30. Le *blé-d'Inde nain ou à poulet* est un peu moins hâtif que le précédent, mais plus précoc; sa hauteur est de 1½ pieds.

40. Le *blé-d'Inde à épi renflé* est le plus productif de ceux que nous avons vu; sa hauteur est de 3 à 3½ pieds; la durée de sa végétation est de quatre mois.

50. Le *blé-d'Inde cinquantain* atteint la même hauteur que le précédent et est plus productif; il mûrit quinze jours avant le *blé d'Inde d'été*.

60. Le *blé-d'Inde de Virginie* est un des plus productifs que l'on connaisse; ses grains sont très tendres et blancs; sa hauteur est de 3½ pieds; la durée de sa végétation est de quatre mois.

Les variétés suivantes conviennent pour la culture des champs:

*Blé d'Inde jaune du Canada*, souvent cultivé dans les jardins à cause de sa précocité; *Blanc du Canada*; *Early Compton*; *Blunt prolific field* qui est le *blé d'Inde* par excellence pour la nourriture et l'entretien des bestiaux.

Deux variétés, le *Caragua* et la *Dent de cheval*, pré occupent ceux qui ont recours à cette plante pour l'ensilage des fourrages verts.

La question des variétés géantes, moyennes ou naines, ne saurait se poser d'une manière absolue. Il est très probable qu'il y aura intérêt à adopter plusieurs variétés sur une même ferme en vue de mieux faire la part des influences météorologiques qui varient d'année en année, de saison à saison. On aura ainsi, par une certaine combinaison de variétés précoces et de variétés tardives, plus de moyens d'obtenir des récoltes continues, les unes consommées sans ensilage pendant les mois d'août, les autres consommées après fermentation en silo.

Au point de vue spécial de l'ensilage, les préférences sont, en général, pour les espèces géantes qui ne mûrissent pas sous notre climat. Mais c'est une question à élucider que celle de savoir si le mélange, dans un même silo, des variétés géantes moins mûres et partant moins riches, avec de petites variétés plus mûres et partant plus riches, ne vaudrait pas mieux que l'ensilage exclusif constitué par les *Caragua* et *Dent de cheval*, dont la durée de végétation est de cinq mois.

Parmi les variétés de *blé d'Inde* que nous venons de mentionner, il en est de très précoces et d'autres tardives. Règle générale, le produit des variétés précoces est toujours plus assuré que celui des variétés tardives, mais il est toujours plus faible. Par conséquent, dans les endroits où les gelées tardives du printemps et les gelées hâtives de l'automne sont fréquentes, si l'on est dans la nécessité de semer du *blé d'Inde*, il faudra choisir des variétés précoces, quoique leurs produits soient moins abondants.

*Climat.*—Il faut plus de chaleur au *blé d'Inde* pour mûrir que pour le *blé*. De sorte que le *blé d'Inde* convient mieux aux climats chauds. Cependant on peut le cultiver avec avantage et l'on peut compter sur un produit certain au 47e degré de latitude; passé cette limite, le *blé d'Inde* pourra encore réussir, mais son

produit ne sera jamais assez assuré pour que les cultivateurs en fassent l'objet d'une culture importante, à moins que nous l'utilisions comme fourrage vert à donner aux animaux quand, dans une partie de l'été, les pâturages commencent à manquer soit pour cause de sécheresse ou autrement; de plus si nous employons les tiges du *blé d'Inde* à la confection des silos afin d'avoir une nourriture verte à offrir aux animaux pendant l'hiver.

Dans tous les cas, cette culture ne pourrait être avantageuse pour la production des grains seulement, parce que la facilité de transport nous permet de nous pouvoir de *blé d'Inde* à meilleur marché que nous pourrions l'obtenir en le cultivant soi-même. Pour que le *blé d'Inde* puisse atteindre sa parfaite maturité, il faut qu'il ait au moins quatre mois de chaleur constante, à moins que nous nous attachions à cultiver les variétés les plus précoces. Comme plante de pays chaud, le *blé d'Inde* est très répandu; mais dans les pays froids sa culture est très restreinte.

La question de latitude est donc la principale, car partout où on a une température suffisante, on peut cultiver le *blé d'Inde* avec avantage, à moins que la nature du terrain s'y refuse complètement.

*Sol.*—Toute terre, pourvu qu'elle soit profonde, bien travaillée et suffisamment amendée, convient au *blé d'Inde*; cependant il réussit mieux dans celle qui est légère et humide que dans les autres.

On dit que dans les terres vierges des Etats de l'ouest de l'Amérique septentrionale il s'élève jusqu'à dix-huit pieds. On ne doit pas cependant pas désirer une aussi grande force de végétation, parce qu'elle n'a lieu qu'aux dépens du grain, qui manque souvent tout à fait dans ce cas. Cette considération doit engager les cultivateurs à ménager les amendements et encore plus les engrais dans les terres déjà naturellement très fertiles, quelques nécessaires qu'ils soient dans les autres.

D'après la hauteur que le *blé d'Inde* peut atteindre, il peut être propre à former des abris, soit contre le chaud, soit contre le froid, dans les jardins, autour des carrés desquels il se plante, sur deux rangs, à six pouces de distance vide contre plein.

Le sol de prédilection du *blé d'Inde* est un sol de consistance moyenne qu'on peut appeler sable gras. Cependant on voit cette plante réussir dans beaucoup d'autres terrains; elle donne de bons produits dans les terrains argilo-sablonneux et même dans les terrains de sable blanc.

Le terrain doit être bien ameubli et bien engraisé: ce sont là les deux conditions essentielles à observer pour obtenir des produits abondants du *blé d'Inde*. Cependant dans les terrains argileux et compacts, l'humidité est ordinairement si forte, il est si difficile de bien ameublir le sol, le soleil le durcissant tellement, que généralement le *blé d'Inde* n'y donne qu'un faible produit. Les sables secs à leur tour se dessèchent tellement que le *blé d'Inde* y périt.

Règle générale, plus on avance vers les pays froids, plus le sol convenable au *blé d'Inde* doit être léger et chaud, afin que la chaleur du terrain compense la diminution de chaleur dans la température. De même que dans les climats chauds le *blé d'Inde* réussira mieux dans les sols argileux et froids,

Dans notre pays, où la saison de végétation est courte, on préfère cultiver le blé-d'Inde sur des terrains sablonneux. L'on s'en trouvera bien, pourvu que le terrain soit riche, c'est-à-dire qu'il contienne une certaine quantité d'humus qui met le sol dans les meilleures conditions pour recevoir les bienfaisantes influences de l'atmosphère. L'humus a l'heureuse faculté d'absorber beaucoup d'humidité et beaucoup de chaleur. C'est justement ce qu'il faut au blé-d'Inde, car sans humidité le terrain léger devient sec, aride et cette plante ne saurait y réussir. Avec le terreau, le sol conserve son humidité et il devient même plus chaud; or la chaleur humide est ce qui convient mieux non-seulement au blé-d'Inde, mais à toutes les plantes.— (A suivre.)

#### Soin de la vache laitière.

Sous ce titre nous empruntons au "Cinquième rapport de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec" la conférence suivante donnée à une convention de cette Société, par le Docteur C. I. Coulombe, député à la Chambre des Communes pour le comté de Maskinongé. Cette conférence doit avoir sa place dans la *Gazette des Campagnes*, afin qu'on puisse de temps à autre en faire la lecture.

M. le Président, Messieurs,

L'avenir de notre jeune pays repose surtout dans l'agriculture, c'est un fait admis de tout le monde. Notre position vis-à-vis la métropole, nos grandes terres en comparaison des propriétés morcelées de la vieille Europe, dont la population compacte des grandes villes est obligée de s'alimenter à l'étranger, tout semble nous donner pour longtemps un débouché facile pour l'exportation de nos produits agricoles. Travaillons donc de tous nos efforts à l'amélioration de l'agriculture, c'est notre avenir national; secondons les efforts de nos gouvernements qui mettent à l'étude les meilleurs moyens de perfectionner notre culture et nous donnent preuve de sollicitude pour l'avancement agricole par les octrois aux sociétés et aux écoles d'agriculture, par les fermes modèles, les conférenciers agricoles, etc. Nous avons de plus le puissant appui de notre clergé si étroitement uni à la classe agricole; les cercles agricoles en partie fondés et maintenus par de dignes prêtres, les conférences agricoles par eux données, la colonisation ayant toujours à sa tête de dévoués prêtres colonisateurs; voilà autant de preuves du dévouement de notre clergé à la cause agricole; la présence d'un grand nombre de vénérables prêtres à cette convention nous est une preuve très forte.

En étudiant les moyens les plus propres à favoriser l'avancement agricole, un savant conférencier disait, dans une convention antécédente, qu'il est reconnu et admis après longue discussion et expérience que l'industrie laitière est le plus puissant moyen que nous ayons pour régénérer l'agriculture. " Dans la crise que nous traversons, je crois que l'industrie laitière s'impose presque comme notre planche du salut, si nous considérons d'un côté les prix extrêmement bas des grains et des viandes, et de l'autre, le prix tout à fait rémunérateur du lait, puisqu'on est arrivé avec une moyenne approximative de 80 à 85 centins par 100

livres de lait dans nos industries laitières, l'été dernier, et l'on considère comme de bon augure pour l'an prochain le fait qu'il n'y a pas d'accumulation sur notre marché. Mais si depuis quelques années nous avons triplé les revenus de l'industrie laitière, si nous exportons annuellement pour quelques millions de piastres de beurre et de fromage, nous n'avons pas atteint la perfection, nous pouvons produire beaucoup plus, et peut être de meilleure qualité.

Malgré que l'on ne soit plus au temps où l'on faisait corvée pour lever les vaches le matin, j'ose croire qu'elles n'ont pas encore tout le soin voulu. D'abord nos étables jouissent-elles de tout le confort désirable? Une étable pour posséder les conditions hygiéniques requises au bon entretien des vaches doit être suffisamment spacieuse, pour que les vaches n'y soient pas entassées; elle doit aussi être chaude. Il est reconnu d'après expérience que dans une étable froide, la vache est obligée de convertir en chaleur, pour se prémunir contre le froid extérieur, une partie de la nourriture destinée à être convertie en lait ou en graisse. Il est très avantageux qu'une étable soit bien éclairée par de grandes fenêtres donnant sur le levant et le couchant du soleil; la lumière qui entre à flots dans votre étable purifie et vivifie l'air, elle le rend plus sain, puis elle enlève l'humidité et fait disparaître cette crudité de température qui est toujours préjudiciable au bon entretien des vaches. Mais le point sur lequel j'oserai insister le plus, c'est l'aérage ou ventilation de l'étable; un simple tuyau en bois de dimension en rapport avec le nombre du troupeau et passant à travers le toit de l'étable, est quelque chose de très peu dispendieux, rempli assez bien le but de la ventilation; lorsque l'air n'est pas renouvelé, il est vicié par la respiration des animaux, la transpiration cutanée, et les gaz qui s'émanent des urines et des fumiers en putréfaction et, lorsqu'une vache respire longtemps cet air infect et impur, lentement mais sûrement son sang s'empoisonne, l'appétit la laisse, elle s'amaigrit, et il arrive quelquefois même qu'elle meurt sans que son propriétaire ait pu connaître la cause du mal. J'ai constaté avec plaisir que, dans ma paroisse et dans deux paroisses avoisinantes, à la suite de conférences agricoles, tous les cultivateurs qui avaient construit des étables, avaient donné la lumière et la ventilation, et tous m'en ont fait des éloges, me disant que leurs vaches étaient plus faciles à hiverner.

Les vaches doivent toujours avoir devant elles une bonne eau claire, pure et limpide; quelques cultivateurs m'ont cependant fait l'observation que quand les vaches avaient de l'eau devant elles, souvent elles buvaient trop, au point d'amener quelquefois la diarrhée, et qu'elles étaient plus difficiles d'entretien; suivant eux, il vaudrait mieux les faire boire qu'une fois par jour à peu près 25 livres d'eau; je soumetts le sujet à l'étude. J'ai vu chez quelques cultivateurs des puits auprès des étables des fumiers, et l'on ne faisait boire aux vaches que du fumier ou jus de fumier dilué; le lait d'une vache buvant de cette eau serait certainement un mauvais lait; de plus, une eau semblable est chargée de principes morbides qui, s'insinuant dans le sang, l'empoisonneront; de là, amaigrissement, diarrhée, et quelquefois perte dans le troupeau.

On doit mettre coucher les vaches à l'étable dès les premiers froids de l'automne et par les temps pluvieux, et on doit toujours leur donner quelque fourrage sec pour les préparer graduellement à la nourriture sèche de l'hiver.

Je vois qu'en général il vaut mieux ne pas mettre les vaches dehors l'hiver, et si on les met, il faut toujours que ce soit avec discernement, très-peu longtemps, et par de bien beaux temps; surtout il faut bien se garder de les tenir dans les cours par les belles journées d'avril et de mai, car les rayons du soleil étant très-intenses à cette époque de l'année, il peut arriver des cas d'insolation ou *coups de soleil*. La vache ne fatigue pas dans l'étable, parce qu'elle est presque toujours couchée à part le temps où elle mange, mais pour cette raison, il faut toujours la tenir bien proprement, et surtout bien sèchement, avec généreuse litière, autant que l'abondance du fourrage le permet.

On doit autant que possible étriller les vaches tous les jours; l'étrillage enlève ces petites pellicules ou peaux mortes attachées au fond du poil, favorise la transpiration cutanée, et active la circulation; en un mot, c'est la toilette de la vache, et cette toilette lui est très-bénéficiale; les cultivateurs de ma localité en ayant fait l'essai l'ont trouvé tellement bon que nos commerçants ne peuvent fournir des étrilles à tous les acheteurs.

*Alimentation.*—Un cultivateur qui veut tirer bénéfice de ses vaches a su leur donner pendant l'été de riches pâturages qu'il a subdivisé afin d'avoir de l'herbe plus en abondance et de meilleure qualité; il leur a procuré de l'ombrage pour les mettre à l'abri des rayons trop ardents du soleil, et une eau abondante et pure. Mais là ne s'arrête pas sa prévoyance, et il s'est fait une bonne réserve de fourrage vert pour la fin de l'été et de l'automne, temps où l'herbe se durcit et devient plus rare; tous les jours, il en distribue généreusement à son troupeau, et il peut par ce procédé économique tenir ses vaches au lait jusqu'au commencement de l'hiver.

Mais est-ce que l'exploitation des vaches en vue du lait doit s'arrêter là? le cultivateur doit-il les laisser tarir, ne les soigner tout l'hiver qu'à la paille, qu'elle soit bonne ou mauvaise, sauf, à leur donner quelques bouettes quand elles vèleront, et les laisser s'amaigrir, pourvu qu'elles se lèvent seules au printemps, et puissent se rendre au pâturage, comptant sur l'herbe pour qu'elles y reprennent leur embonpoint? Ce procédé serait certainement bien méchant et ruineux, car pendant que votre vache reprend au pâturage ce qu'elle a perdu à l'étable, elle ne donne que très-peu de lait, et encore d'une qualité inférieure, tandis qu'au contraire ce devrait être le meilleur temps de la saison. S'il est vrai de dire qu'il est très-coûteux de bien nourrir une vache, il est aussi bien certain que mal nourrie, elle coûte davantage. Une bonne vache à lait bien nourrie, peut toujours payer la nourriture consommée, même pendant l'hiver, car je suis d'opinion que l'on devrait toujours tirer les vaches 10 mois sur 12, et ne laisser tarir que 2 mois avant le part; un cultivateur qui aura pu se faire une bonne provision de racines: betteraves, carottes, navets, panais, pour donner à ses vaches avec des fourrages secs et un peu de grain, retirera tous les jours un lait de quoi payer la nourriture donnée. Même s'il n'a pas de racines, je

crois qu'il vaut mieux tenir les vaches au lait en leur donnant du grain. Un cultivateur me disait ces jours derniers qu'avec 10 minots de *gaudriole*, pois et avoine mouline, il avait fait 50 lbs de beurre, et ce, non au dépens de ses vaches qui conservaient un embonpoint; il a trouvé ce grain mieux vendu que chez les commerçants.

Mais celui qui pourrait nourrir ses vaches au fourrage haché et mouillé, économiserait sur ses fourrages, et l'entretien de son troupeau y gagnerait; voici le résultat d'une expérience de ce genre faite sous mes yeux l'hiver dernier. Un jeune homme, propriétaire de quelques animaux, n'avait aucun fourrage pour les hiverner, il n'était propriétaire que d'un petit emplacement. Ayant appris dans une conférence agricole que les pesuts de pois hachés et ramollis par la chaleur humide, étaient plus nourrissants que les différentes pailles, il se fit dès l'automne une abondante provision de bons posats, courts, ligneux, qu'il hacha; tous les jours il arrosait avec de l'eau bouillante 24 heures d'avance la quantité nécessaire à la consommation de la journée, mais il me dit que 12 heures d'avance serait préférable; et avec 12 lbs par jour de ce fourrage ainsi préparé et 4 lbs de moulée, il a lui-même une vache qui lui a donné presque tout l'hiver 8 lbs de lait par jour. Il a hiverné avec le même fourrage un cheval de trait qui a bien travaillé sans lui donner plus de grain qu'on n'en donne ordinairement aux chevaux de trait qui mangent du foin. Celui qui peut donner le fourrage haché et mouillé, ferait mieux de faire un mélange de ces différents fourrages en y ajoutant le foin que vous destinez à vos vaches, la variété stimule l'appétit; c'est le *ragoût* dans lequel il y a plusieurs espèces de viande.

Il est bon d'ajouter un peu de sel à la nourriture des vaches, c'est un stimulant de l'appétit et de la digestion, et un purificateur du sang.

La vache prenant à peu près 12 heures pour digérer un bon et copieux repas, je crois qu'il vaut mieux ne la soigner que deux fois par jour, mais il faut lui donner autant de nourriture qu'elle en peut manger, tout en la conservant toujours en appétit, et se défiant de l'indigestion ou de la météorisation; de plus, il faut autant que possible les soigner à des heures régulières, laissant le même intervalle entre chaque repas, de même pour les traire; si l'on veut conserver les vaches en lait, il faut le faire très-régulièrement. Il est aussi bon de toujours traiter les vaches avec beaucoup de douceur, c'est le meilleur moyen de leur faire donner leur lait de suite.—(A suivre.)

#### Les pommes de terre sèches.

Le séchage des pommes de terre prend en France de plus en plus d'importance. La chose se comprend facilement quand on réfléchit aux avantages qui résultent de cette opération.

Les pommes de terre sèches se conservent beaucoup plus longtemps et coûtent moins à conserver, soit en place, soit en temps perdu, puisqu'il suffit de les mettre en caisse dans un endroit sec; on évite par là qu'elles ne noircissent, qu'elles ne pourrissent et qu'elles ne germent: toutes choses qui enlèvent une partie de leur valeur aux tubercules frais.

Les pommes de terre sèches ayant beaucoup diminué en poids et en volume, il en résulte que les frais de transport sont considérablement diminués, et qu'on peut plus facilement les transporter au loin.

Dans les endroits où l'on sèche les fruits, les pommes par exemple, le même matériel peut servir au séchage des pommes de terre, après que la saison des fruits est passée.

Les pommes de terre qui conviennent le mieux pour être séchées sont celles dont la pelure est unie; elles donnent moins de déchet et moins de travail pour les peler. Ce travail se fait, en général, à la machine.

Après cela on les lave à l'eau fraîche, on les coupe en tranches et on les jette aussitôt dans une solution concentrée de sel de cuisine où elles restent quinze à vingt minutes. Ce bain salé leur enlève un peu d'eau et augmente la durée de leur bonne conservation après le séchage, en même temps qu'elle empêche qu'elles ne noircissent. Lorsqu'on les sort de l'eau salée, on laisse les pommes de terre égoutter pendant quelques minutes et on les porte au séchoir; ce sont de grandes chambres chauffées à 80 ou 90 degrés centigrades, où on les étend sur des claies.

On doit les laisser au séchoir passablement plus longtemps que les fruits, parce que la féculé que contiennent les pommes de terre est plus sujette à fermentation que le sucre. Une fois séchées, on les emballe bien serrées dans des caisses ou des tonneaux.

Les pommes de terre sèches s'emploient comme les pommes de terre qui n'ont pas subi cette opération; on les laisse d'abord tremper pendant douze heures, pour que la pulpe reprenne un peu d'humidité.

### Bibliographie.

PAROISSE DE CHARLESBOURG

PAR

l'abbé Charles Trudelle.

M. l'abbé Charles Trudelle autrefois supérieur du Collège de Ste-Anne et actuellement chapelain de l'Hospice du Sacré-Cœur de Jésus à Québec, vient de nouveau enrichir notre littérature canadienne d'un volume ayant pour titre: "Paroisse de Charlesbourg."

Si nos littérateurs canadiens doivent applaudir à l'heureuse idée qu'a eue M. l'abbé Chs Trudelle d'offrir de nouvelles pages à l'histoire glorieuse de notre pays, les paroissiens de Charlesbourg doivent de leur côté être fiers de ce qu'un enfant de la paroisse ait profité de ses moments de loisirs pour rappeler à leur souvenir l'histoire entière de leur paroisse, depuis son berceau jusqu'à nos jours. Comme le dit lui-même M. Trudelle, dans la dédicace de son livre: "Rien ne pouvait m'être plus agréable que d'écrire l'histoire de cette ancienne et importante paroisse qui m'a vu naître et dans laquelle se sont écoulés les jours heureux de mon enfance et où reposent ceux que j'ai le plus estimés et aimés dans ma vie." Cette histoire est des plus intéressantes en raison des événements qui se sont passés dans les premiers temps de l'établissement de cette paroisse alors que ses habitants avaient à lutter contre les nations sauvages bien plus redoutables par leurs cruautés que les bêtes féroces; ils avaient alors à craindre de devenir le jouet de leurs amusements barbares dans une dure captivité, et d'être mis à mort au milieu des plus affreux supplices. Les événements qui se sont passés en 1759, pendant l'invasion du Canada et le siège de Québec, intéressent tout particulièrement le lecteur.

L'histoire de nos anciennes paroisses canadiennes est certainement une œuvre méritoire de la part de leurs auteurs, et les travaux historiques de ce genre ne doivent manquer d'être

encouragés, car ils seront plus tard des documents précieux pour ceux qui écriront l'histoire générale du Canada.

Le Rév. M. Trudelle, dans un volume de plus de 300 pages, nous raconte l'histoire des temps primitifs, l'histoire du moyen-âge, l'histoire moderne et l'histoire contemporaine de Charlesbourg qui est la première paroisse établie après celle de Québec, et qui est si riche en souvenirs historiques; elle a fourni au pays des hommes distingués, notamment le patriote Bédard qui a joué dans notre monde politique un rôle considérable pendant plusieurs années. Le clergé doit aussi à cette paroisse dix-huit de ses membres.

Outre le vif intérêt que présente ce volume, son impression exécutée dans les ateliers de MM. A. Côté et Cie, est très bien soignée et très beau papier. Il peut être avantageusement donné en prix dans nos maisons d'enseignement. Le Collège de Ste-Anne en a acheté plusieurs volumes dans ce but.

Nous remercions bien sincèrement M. Trudelle pour l'envoi qu'il nous a fait d'un exemplaire de ce volume. Ce livre est en vente, au prix de 50 cts, chez MM. Léger Broussau imprimeur-libraire à la haute-ville de Québec, et chez M. J. A. Langlais libraire à St Roch de Québec.

### Choses et autres.

*Fabrication des beurres industriels.*—L'Industrie laitière informe qu'il existe aux États-Unis 37 fabriques de beurres factices qui alimentent le commerce de 266 marchands au gros et de 3,527 marchands au détail. En quatre mois, novembre et décembre 1886, janvier et février 1887, il en a été livré 11,472,200 livres à la consommation.

On se plaint aussi en France de ne plus savoir ce qu'on reçoit quand on achète du beurre, et la situation est devenue telle que le Parlement a cru devoir faire trois discussions politiques pour faire des lois d'exception en faveur du produit cher, à tant de titres, aux ménagères.

"L'Ecrin Musical" donné gratuitement.—Tout un recueil de musique donné gratuitement.

Voici ce qu'on peut appeler du nouveau. Oui, un recueil de six jolies pièces de musique, toutes nouvelles, est offert gratuitement, à celui qui fera la demande durant les mois de novembre et décembre 1887. Nous disons six nouveaux morceaux, cependant il y en a un, qui ne l'est pas tout à fait, mais qui n'en sera pas moins goûté pour cela; c'est le premier morceau du recueil "En revenant de la revue" célèbre marche du général Boulanger. Cette marche, depuis quelques mois, a fait le tour du monde, et a obtenu partout un succès qui n'a pas été égalé par aucun autre: elle est arrangée pour piano seul; le second morceau "Marche Indienne" arrangé pour piano tout récemment, a été joué, vers la fin de l'été, par la fanfare de la Cité au Jardin Viger, à Montréal.

Le 3ème morceau "Les Ondes", par Emery Lavigne, est original, bien rythmé, et nous ne craignons pas de dire que ce morceau peut être classé parmi les meilleurs des auteurs contemporains.

Le numéro 4, une romance avec paroles françaises et italiennes et accompagnement de piano "O ma charmante", par M. Ernest Lavigne, est tout simplement un petit chef-d'œuvre; cette mélodie est appelée à un succès retentissant.

Le No. 5, "L'Hirondelle", valse chantée (avec piano), par Ernest Lavigne, est aussi très belle, brillante et originale.

"Le Petit Baiser", chansonnette originale avec un accompagnement de piano qui imite la guitare, termine le recueil; cette dernière production de M. E. Lavigne aura également sa part de succès.

En somme, nous pouvons dire que nous n'avons jamais vu un aussi joli choix de musique en recueil et nul doute que tous les amateurs de musique vont profiter d'une offre aussi généreuse et unique en son genre; nous voyons sur le frontispice que les personnes de la campagne ou des autres villes qui désireraient recevoir ce recueil par la poste devront envoyer 5 centimes (par exemplaire) en timbre-poste pour l'affranchissement de ce volume, et qu'il ne sera pas répondu aux personnes qui en feront la demande par carte postale ou sans envoyer les 5 centimes.

Ce volume de musique est donné par la maison Lavigne et Lajoie, 1657, rue Notre-Dame à Montréal. Nos remerciements pour ce gracieux envoi.

"La fête bachique."—Nous remercions également MM. Lavigne et Lajoie, pour l'envoi de ce morceau de musique qui doit avoir sa place marquée de la part des amateurs de bonne musique. Le prix est de 50 cts.

## RECETTES

## Remède contre les engelures.

On prend des écailles d'huîtres que l'on fait chauffer au rouge blanc, puis, lorsqu'elles sont devenues friables, on les réduit en poudre impalpable, on les mêle à dose égale avec du saindoux, et on obtient un onguent dont on enduit les parties malades. Après deux ou trois jours de ce traitement le mal a disparu.

## Crevasses aux mains et aux pieds.

Beaucoup de personnes sont sujettes, surtout pendant l'hiver, aux crevasses qui se manifestent ordinairement aux mains et quelquefois aux pieds.

Un des meilleurs remèdes à employer, ce sont les onctions avec la pommade suivante: moelle de bœuf crute, une once; graisse de rognons de veau, deux onces: miel et huile d'olive, un tiers d'once; camphre, un demi-gros. Faites fondre sur les cendres chaudes en mêlant avec une spatule en bois.

On étend un peu de cette pommade sur les crevasses et on en graisse la main, et, s'il y a lieu, le pied; on porte nuit et jour un gant ou un chausson de peau, qu'on ne change pas, qui suffit pour tout appareil, et qui, devenu gras, contribue efficacement à rendre aux ligaments la mollesse et l'onctuosité qu'ils ont perdues.

A ARTHUR PARADIS, apprenti carrossier, ci-devant des Trois-Pistoles et actuellement aux États Unis d'Amérique.

Monsieur,

Je soussigné Gonzague Renouf, carrossier de Trois-Pistoles, vous donne avis par les présentes que le cinq octobre dernier (1887), par acte passé à Trois-Pistoles devant M<sup>re</sup> P. Fournier, notaire, Felix V. Rouleau, agissant comme procureur et agent des héritiers de feu Cyprien Renouf marchand du dit lieu de Trois-Pistoles, m'a cédé et transporté la somme de quarante-neuf piastres et six centins que vous deviez au dit feu Cyprien Renouf, et que copie du dit acte de transport a été déposé, suivant la loi, au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure du District de Kamouraska à Fraserville, et je vous donne cet avis pour valoir ce que de droit.

Trois-Pistoles, 15 novembre 1887.

GONZAGUE RENOUF.

17 novembre 1887.—2

## LE PRIX COURANT

Journal hebdomadaire

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 30, rue St Jacques, Montréal.

Prix d'abonnement: Montréal, par an \$2; Canada et les États-Unis, \$1.50; France, francs 12.50.

Publié par "La Société de publication commerciale."

MONIER ET HELBRONNER,

Gérants, à Montréal.

## A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

## TERRE A VENDRE

À LA

## Pointe-aux-Trembles, Comté de Portneuf.

A vendre à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, une excellente terre de 140 arpents, situées sur le bord du fleuve, site magnifique. Un peu plus de la moitié en bois debout. Quantité de cèdres faciles à exploiter. Le chemin de fer du Nord passe sur cette terre.

Maison neuve, grange, un jardin et un magnifique verger. L'eau à commodité partout.

S'adresser à

JOSEPH BÉLANGER,

No. 45, Rue St Germain, St-Sauveur de Québec.

On au

REV. F. X. BÉLANGER, P<sup>RE</sup>,

Vicaire au Faubourg St Jean, Québec.

10 novembre 1887.—

## Ferme St-Gabriel

## J. ISRAEL TARTE &amp; FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale:

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne.

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITÉ—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

3 novembre 1887.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

## 1887---Arrangement pour la saison d'hiver---1888.

Le et après lundi, 28 novembre 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit:

Pour Lévis.....	24.35
Pour Halifax et St-Jean.....	10.38
Pour Lévis.....	9.50
Pour Lévis.....	15.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	15.50
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.32

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., 26 novembre 1887.